

Memb
République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et
des Organisations professionnelles**



**Accord Interprofessionnel
national sur la Retraite à
soixante ans (60) dans le
secteur privé**

Année : 2005

ACCORD INTERPROFESSIONNEL NATIONAL SUR LA RETRAITE À SOIXANTE (60) ANS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Entre les organisations d'employeurs d'une part et les Centrales syndicales de travailleurs d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Entre les organisations d'employeurs d'une part et les Centrales syndicales de travailleurs d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article premier : L'âge de la retraite est porté de façon progressive de **55** à **60** ans pour les emplois éligibles c'est à dire ne figurant pas sur la liste des emplois non éligibles ou « indifférents », dans les conditions ci-après :

- ❖ **56** ans pour les travailleurs nés en **1949**
- ❖ **57** ans pour les travailleurs nés en **1950**
- ❖ **58** ans pour les travailleurs nés en **1951**
- ❖ **59** ans pour les travailleurs nés en **1952**
- ❖ **60** ans pour les travailleurs nés en **1953**

Article 2 : La mesure ci-dessus ne s'applique pas :

1. aux travailleurs des entreprises liquidées ou en cours de liquidation qui souhaitent aller à la retraite à **55** ans.
2. aux travailleurs nés en **1949** dont les droits ont été liquidés à la date de signature du présent protocole d'accord ou ceux partis à la retraite au **31 décembre 2004**.
3. aux emplois et postes pénibles par nature pour lesquels la prolongation de carrière peut être nuisible à la santé du travailleur et à la productivité du travail et dont la liste est jointe en **annexe**.

Article 3 : A compter de l'an **2013**, tous les travailleurs occupant des emplois et des postes éligibles à la mesure de l'allongement de carrière feront valoir leur droit à la retraite à **60 ans** au plus tôt à leur date d'anniversaire.

Article 4 : Par dérogation aux dispositions des articles **1** et **2**, des accords de branche conclus entre les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de travailleurs peuvent aménager de nouvelles modalités et formes de mise en œuvre de la mesure plus adaptées à la réalité de la profession concernée.

Article 5 : Les relations de travail pourront se poursuivre, d'accord parties, pendant une période qui ne pourra excéder l'âge de 60 ans du travailleur pour les salariés titulaires des emplois dits « indifférents » et dont la liste est jointe en **annexe**.

Article 6 : La Commission de la médiation sociale du Comité national de Dialogue social est érigée en Commission d'interprétation et de conciliation pour rechercher une solution amiable aux différends pouvant résulter de l'interprétation et de l'application du présent protocole.

Article 7 : Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être dénoncé en tout ou partie par l'une des parties signataires après dépôt d'un préavis de six (6) mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée.

La partie qui en prend l'initiative, devra accompagner sa lettre d'un nouveau projet de protocole sur les points mis en cause, afin que les négociations puissent commencer dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, le présent protocole restera en vigueur jusqu'à l'application d'un nouvel accord signé à la suite de la dénonciation formulée par l'une des parties.

Article 8 : Le présent accord entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Fait à Dakar, le 28 AVR. 2013
28 AVR. 2013

Ont signé :

Pour les Employeurs :

Pour les centrales syndicales

(Handwritten signatures)

Le Conseil national du Patronat
(CNP)

[Signature]

La Confédération nationale des Employeurs
du Sénégal (CNES)

[Signature]

Pour les Centrales

[Handwritten signatures and text: COGES, AALS, USTIS, C.T.P.S.]

[Handwritten signatures and text: USTIS, ANTS/FC, CSA, AH]

[Handwritten signatures and text: M'Baye Gueye, SYNDICS, CSA]

[Handwritten signatures and text: UTS, UTLS]

[Handwritten signatures and text: UTLS, Abou..., DTS, FGTS, FG.T.S, Oumar TALL]

Pour le Gouvernement

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations

professionnelles



[Large handwritten signature]

Monsieur Souleymane Ndéné NDIAYE

Annexe

**Liste des emplois non éligibles à une mesure
d'allongement de l'âge de la retraite**

Emplois non éligibles à une mesure d'allongement de l'âge de la retraite

1. Acconier
2. Adjoint Contrôleur de Cyclone
3. Agent Administratif
4. Agent administratif personnel
5. Agent chargé d'effectuer la livraison
6. Agent chargé des constats
7. Agent commercial
8. Agent de Comptoir
9. Agent de coupe
10. Agent des sphères
11. Agent étanchéité
12. Agent nettoyage
13. Agent servitude sondage
14. Agent PCS
15. Agent pipe
16. Agent sécurité Brigade Mobile (patrouilleur)
17. Agents de sécurité/secouristes
18. Aide chimiste
19. Aide conducteur de travaux
20. Aide laboratoire, garçon laboratoire
21. Aide magasinier
22. Aide pontonnier
23. Aide sondeur
24. Aide opérateur (utilité et unité)
25. Alimenteur bouteilles vides
26. Arrimeur
27. Assistant de sécurité
28. Assistant escorte
29. Autoclaviste
30. Avitailleur aéronefs
31. Balayeur
32. Banderolleur
33. Baroteur de marchandise
34. Bobineur
35. Bosco
36. Bouilleur
37. Brasseur
38. Brigadier
39. Câbleur
40. Calibreur
41. Capsuleur/mireur
42. Cariste
43. Carreleur
44. Cercleur
45. Chalumiste
46. Chargeur
47. Chargeur de train
48. Charpentier

A u x

49. Chaudronnier (Ouvrier exécutant)
50. Chaudronnerie Tuyauteur Installations Fixes
51. Chaudronnier Ateliers Centraux
52. Chaudronnier Soudeur Engins Miniers
53. Chaudronnier Soudeur Matériel Roulant
54. Chaudronnier Tuyauteur
55. Chauffeur Ambulancier
56. Chauffeur brigade mobile
57. Chauffeur Convoyeur
58. Chauffeur coursier
59. Chauffeur de chaudière
60. Chauffeur de ronde
61. Chauffeur Mécanicien Engins Miniers
62. Chauffeur Mécanicien Matériel Roulant
63. Chauffeur poids lourds
64. Chauffeurs Pools
65. Chauffeur Servitude
66. Chauffeur Sondeur
67. Chef contremaître de manutention
68. Chef d'atelier extraction
69. Chef d'escale
70. Chef de brigade
71. Chef de file agents intervention Mine
72. Chef de file Manutention
73. Chef de file menuiserie Cité
74. Chef de file Plomberie Travaux Cité
75. Chef de file Vulcanisation
76. Cisailleur
77. Commis administratif
78. Commis navire (shipping)
79. Concierge
80. Concierge posté
81. Conducteur barges + patron
82. Conducteur Bull Séchage
83. Conducteur CE, DMP, ICBO
84. Conducteur chariot électrique
85. Conducteur Chariot Lève Bandes
86. Conducteur chaudière
87. Conducteur d'engin
88. Conducteur d'engin de levage
89. Conducteur d'étiqueteuse automatique
90. Conducteur d'unité décorticage
91. Conducteur d'unité Presserie
92. Conducteur de carrousel
93. Conducteur de chargeuse
94. Conducteur de Dumper
95. Conducteur de ligne
96. Conducteur de machine
97. Conducteur de Mise à Terril
98. Conducteur de Niveleuse
99. Conducteur de pulvérisation automatique

✓ y k

100. Conducteur de soutireuse auto
101. Conducteur de tracteur
102. Conducteur Dragline
103. Conducteur engin de levage (cariste)
104. Conducteur Engin Polyvalent
105. Conducteur Fours
106. Conducteur laveur automatique
107. Conducteur laveuse
108. Conducteur Motorscrafter
109. Conducteur Pelle
110. Conducteur Pipe Layer
111. Conducteur Remblayeur
112. Conducteur Roue- Pelle
113. Conducteur Tracteur Agricole et Chariot élévateur
114. Conducteur turbine diesel
115. Contrôleur de cyclones
116. Contrôleur de travaux et de prestations
117. Contrôleur pont bascule
118. Coursier
119. Coursier livreur
120. Couseur usine aliment
121. Cuiseur
122. Cuisinier
123. Dégrilleur
124. Diéséliste
125. Docker
126. Eboueur
127. Echantillonneur
128. Echantillonneur Recherche
129. Electricien (Ouvrier exécutant)
130. Electricien Atelier Electrique
131. Electricien câbles
132. Electricien chantier bas
133. Electricien entretien Décapage
134. Electricien installations fixes
135. Electricien intervention Subdivision Opérationnelle Matériel Roula
136. Electricien machines tournantes Matériel Roulant
137. Electricien Monteur Lignes
138. Electricien Posté
139. Electricien posté chantier bas
140. Electricien posté décapage
141. Electricien posté installations fixes
142. Electromécanicien
143. Electromécanicien Graisseur Posté
144. Emballeur
145. Emballeur filet
146. Embouteilleur CO2
147. Employé administratif
148. Employé de Bureau Mine
149. Employée de maison
150. Enquêteur

2 1 *

151. Ensacheur
152. Tireur
153. Evaporateur
154. Ferrailleur (Ouvrier exécutant)
155. Filtreur
156. Flotteur
157. Fondeur
158. Forgeron
159. Gabier
160. Garçon de bureau
161. Garçon de laboratoire
162. Garde corps
163. Gardien
164. Gardien chambre forte
165. Gardien-chef de poste
166. Gratteur
167. Grutier
168. Grutier Posté
169. Homme de brigade
170. Homme de chambre
171. Homme de quai
172. Inspecteur des ventes
173. Jardinier
174. Jardinier horticulteur
175. Laveur de véhicules
176. Maçon (Ouvrier exécutant)
177. Maçon Ateliers Centraux
178. Maçon Cité
179. Maçon réfractaire
180. Maître-chien
181. Manœuvre ordinaire
182. Manœuvre spécialisé
183. Manutentionnaire
184. Margeur
185. Mécanicien (Ouvrier exécutant)
186. Mécanicien Ateliers Centraux
187. Mécanicien chantier Bas
188. Mécanicien de ligne
189. Mécanicien engins lourds
190. Mécanicien Entretien Décapage
191. Mécanicien frigoriste
192. Mécanicien Graisseur
193. Mécanicien Graisseur Matériel Roulant
194. Mécanicien hydraulicien
195. Mécanicien installations fixes
196. Mécanicien Monteur
197. Mécanicien Motoriste Matériel Roulant
198. Mécanicien Réparateur Matériel Roulant
199. Mécanicien auto (Ouvrier exécutant)
200. Ménagère
201. Menuisier (Ouvrier exécutant)

✓

4 x

- 202. Menuisier Ateliers Centraux
- 203. Menuisier Cité
- 204. Mètreur
- 205. Mineur
- 206. Mineurs carrières
- 207. Mireur
- 208. Monteur échafaudage
- 209. Monteur grue
- 210. Mouleur
- 211. Nettoyeur
- 212. Nettoyeur Préparation
- 213. Nettoyeur Scalpage
- 214. Opérateur bascule électronique
- 215. Opérateur central
- 216. Opérateur pont bascule
- 217. Opérateur Topographie
- 218. Opération cabine décapage
- 219. Opératrice de saisie
- 220. Opérateur d'unité
- 221. Opérateur d'utilité
- 222. Ouvrier agricole
- 223. Palettiseur
- 224. Pareur
- 225. Peintre
- 226. Peleur
- 227. Peseur
- 228. Phalangiste
- 229. Plafonnier
- 230. Planton
- 231. Planton / Garçon de courses
- 232. Plombier (Ouvrier exécutant)
- 233. Plombier Cité
- 234. Pompeur
- 235. Pompiste
- 236. Pontonnier
- 237. Préparateur de réactifs
- 238. Préposé au dépotage
- 239. Préposé décorticage
- 240. Préposé nettoyage coques
- 241. Préposé nettoyage graines
- 242. Puisatier
- 243. Pupitreur Station Prétraitement
- 244. Réchauffeur
- 245. Régleur / Aide régleur
- 246. Releveur
- 247. Remplisseur
- 248. Représentants commerciaux
- 249. Responsable four à chaux
- 250. Responsable réseau audio
- 251. Rondier
- 252. Sableur

2

- 253. Serrurier
- 254. Sertisseur
- 255. Sondeur
- 256. Soudeur (Ouvrier exécutant)
- 257. Soudeur Ateliers Centraux
- 258. Soudeur chantier Godets
- 259. Soudeur équipe intervention Mine
- 260. Soudeur Interventions Installations Fixes
- 261. Staffeur
- 262. Stérilisateur
- 263. Surveillant broyage
- 264. Surveillant chaudière
- 265. Surveillant de chargement
- 266. Surveillant Extracteur Mobile de Sable
- 267. Surveillant Filtration
- 268. Surveillant Tripeur
- 269. Surveillant classification
- 270. Surveillant Convoyeur Débourage
- 271. Surveillant Convoyeur Décapage
- 272. Surveillant Convoyeur Séchage
- 273. Surveillant de cellules
- 274. Surveillant de Convoyeur Flottation
- 275. Surveillant de criblage
- 276. Surveillant de ligne
- 277. Surveillant de réglage / Contrôleur
- 278. Surveillant dénoyage
- 279. Surveillant deschlammage
- 280. Surveillant pompe flottation
- 281. Surveillant pompe, Kreiss, ragot
- 282. Surveillant Trémie
- 283. Surveillant - opérateur
- 284. Technicien recherche de fuites
- 285. Techniciens de surface
- 286. Terrassier
- 287. Tireur
- 288. Tireur (remplisseur de sac)
- 289. Tôlier
- 290. Trancheur
- 291. Treuilliste ou maître - palan
- 292. Tuyauteur
- 293. Vulcanisateur

Annexe

Liste des emplois à appréciation « indifférent »

Emplois à appréciation « indifférent »

1. Agent de maintenance
2. Aide Topographe
3. Aide-soignant
4. Auxiliaire de transit
5. Caissier
6. Chef d'équipe techniciens sécurité électronique
7. Chef de livraison ciment
8. Chef de poste
9. Chef de poste sécurité
10. Chef de quai
11. Chef de quart
12. Chef opérateur pétrole et gaz
13. Chef d'équipe plombiers production et distribution de l'eau
14. Contremaître électricien
15. Convoyeur
16. Coordonnateur Brigade escorte
17. Eprouveur
18. Gestionnaire sacherie
19. Graisseur
20. Instrumentiste
21. Magasinier
22. Manipulatrice de billets de banque
23. Manœuvre de laboratoire
24. Mécanographe
25. Opérateur essai chimique
26. Opérateur essai physique
27. Pointeur
28. Pointeur Pont bascule
29. Pupitreur
30. Réceptionniste
31. Responsable dépoussiérage
32. Responsable de la maintenance
33. Responsable épuration
34. Responsable pesage turbine
35. Responsable service sécurité
36. Responsable de stock
37. Responsable entretien site
38. Secrétaire
39. Secrétaire dactylographe
40. Standardiste
41. Sténodactylographe
42. Surveillant circuits
43. Surveillant de bâtiment
44. Surveillant général
45. Technicien sécurité
46. Technicien sécurité électronique
47. Téléacteur
48. Téléphoniste
49. Trieuse de valeurs

o
x y

- 50. Tourneur – fraiseur – ajusteur- ouilleur
- 51. Visiteur mécanicien
- 52. Warfinger



